



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question au Gouvernement n° 2934

Texte de la question

## COMMANDE DE CAMIONS POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

M. le président. La parole est à M. André Gerin, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. André Gerin. Monsieur le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, le Gouvernement se dit préoccupé par la désindustrialisation de la France : 800 000 emplois ont été perdus en dix-huit mois et Nicolas Sarkozy a fixé comme objectif la progression de 25 % de la production de biens industriels d'ici à 2015.

Seulement voilà, il y a les paroles et il y a les actes. Or, à cet égard, je vous prends la main dans le sac. *(Exclamations sur les bancs des groupes UMP et NC.)* En effet, le ministère de la défense vient de passer commande de deux cents camions militaires au groupe italien Fiat !

M. Jean-Pierre Brard. Non ?

M. André Gerin. Trois cents emplois sont menacés chez Renault Trucks, fournisseur de nos armées, alors que le marché global est de deux mille véhicules. Le Gouvernement a-t-il décidé d'amputer l'industrie nationale Renault Trucks de ses racines Berliet Saviem ? Ce serait un comble car l'argument de la concurrence est irrecevable. Souhaitez-vous favoriser les délocalisations ou la reconquête industrielle ? Vous voulez gagner des marchés à l'exportation, mais avec quoi le ferez-vous si nous ne produisons plus *made in France* ?

Monsieur le ministre d'État, allez-vous mettre le holà à cette décision inacceptable qui frappe l'industrie française, en l'occurrence Renault Trucks dont l'État demeure actionnaire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR, sur plusieurs bancs du groupe SRC et sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants*. Monsieur le député, le ministère de la défense a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de camions porteurs polyvalents terrestres. Deux offres ont été déposées : celle de la société Renault Trucks, dont je rappelle qu'elle est une filiale du groupe suédois Volvo, et celle du partenariat de la société Iveco, filiale de Fiat et de la société familiale alsacienne Lohr.

Ces deux offres étaient de grande qualité et elles ont été examinées avec beaucoup d'attention. Au regard des critères fixés par le cahier des charges, c'est l'offre Iveco Lohr qui est apparue la mieux disante. Un marché de deux cents véhicules lui a donc été notifié.

Il va de soi que la société Renault Trucks garde toute sa place sur le marché des véhicules terrestres et qu'elle pourra soumissionner aux futurs appels d'offres que mon ministère va lancer pour l'acquisition d'un véhicule blindé.

M. Jean-Claude Sandrier. Heureusement !

M. Alain Juppé, *ministre d'État*. S'agissant des retombées sur l'emploi de la décision qui a été prise, je vous indique que la fabrication des deux cents véhicules commandés se fera pour les deux tiers sur le territoire français et que cette décision permettra de conforter la société alsacienne familiale Lohr ainsi que son réseau de sous-traitance. Je peux vous assurer que plusieurs de vos collègues alsaciens se sont réjouis de cette décision. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2934

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 février 2011